

Appel à communication – Journées d'études

Entre for intérieur et institutions : pour une approche interdisciplinaire de la liberté de conscience

L'axe III « Pouvoirs, institutionnalisation et administration du fait religieux » du laboratoire SoLaRe, rattaché au programme ReligiS, organise deux journées d'études autour de la liberté de conscience les 22 et 23 octobre 2026 à l'École Normale Supérieure de Lyon.

I- État de l'art et objectifs des journées d'études

L'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948 dispose que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » et que « ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. ».

Associée à la liberté de pensée et à la liberté de religion, la liberté de conscience se voit ainsi inscrite au croisement de l'intériorité individuelle et de l'extériorité du monde social et politique. Elle renvoie simultanément à la possibilité de choisir ses convictions (religieuses, philosophiques et politiques) en dehors de toute pression externe et à celle de les exprimer ou de les rendre publiques sans risque de persécution. Si l'invocation récurrente de cette notion dans le débat public et sa présence dans les textes juridiques et constitutionnels de nombreux pays peuvent lui donner un caractère d'évidence, l'étude de son histoire en souligne au contraire l'émergence tardive, historiquement et géographiquement située, et il découle souvent de la discipline depuis laquelle elle est étudiée de nombreux présupposés. En outre, son universalité entre en tension avec la réalité plurielle de ses applications ; d'un espace à l'autre, d'un positionnement à l'autre, son articulation avec les autres libertés comme les limitations qui lui sont opposées varient et incident sur sa définition.

Le seul espace français illustre cette ambivalence : d'une part, l'article premier de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, qui instaure un régime de laïcité séparatiste, inclusif et libéral, consacre une liberté de conscience absolue, soit la plus large possible - englobant la liberté de pensée, la liberté de religion, le libre exercice du culte, ... - et qui ne connaît comme seule restriction que celle du respect de l'ordre public. Pour autant, il existe d'autre part dans le débat public d'autres conceptions de la laïcité : certaines procèdent d'un glissement sémantique de la liberté de conscience à la liberté religieuse dont découle un affaiblissement de son caractère absolu, d'autres excluent la liberté de religion et le libre exercice du culte de la liberté de conscience et lui opposent ainsi des restrictions au nom de ces premières.

En raison de la diversité d'objets qu'elle concerne (opinions religieuses, morales, politiques, philosophiques, etc.) et d'instances qu'elle met en jeu (subjectivité, communautés, États, Églises, etc.), la liberté de conscience peut être abordée à partir de perspectives méthodologiques et disciplinaires très diverses. Les analyses qui en sont faites varient également en fonction de la période envisagée ou de la zone géographique étudiée. En ce qui concerne la France, par exemple, la notion est régulièrement envisagée en relation avec les définitions de la laïcité républicaine, dans sa construction au XIXe siècle (Lalouette, 1997 ; Baubérot, 2025) ou dans les polémiques contemporaines qui l'entourent (Baubérot,

2014 ; Zuber, 2023). Mais la liberté de conscience peut également être réinscrite dans une histoire longue (Avon, 2020) et replacée dans la diversité de ses origines intellectuelles, qu'elles soient protestantes (Cabanel, 2003), libertines (Cavaillé, 2017), athées (Ferté et Rey, 2018 ; Susana Seguin, 2023), européennes (Zarka, Lessay et Rogers, 2003 ; Kaplan, 2007 ; Kirby, 2013) ou américaines (Nussbaum, 2008 ; Dreisbach et Hall Mark, 2009). Dans un contexte contemporain marqué par la résurgence des illibéralismes et d'une forme de « scepticisme démocratique » (Lacroix et Pranchère, 2016), la liberté de conscience continue d'être au cœur de polémiques nationales et internationales.

Il nous semble ainsi nécessaire de proposer, à travers ces journées d'études, un temps de réflexion commun autour de cette notion, de son histoire et de ses usages contemporains. Ces journées d'études, adressées prioritairement aux jeunes chercheuses et chercheurs, aspirent à proposer un espace de dialogue interdisciplinaire visant un triple décloisonnement des travaux scientifiques autour de la liberté de conscience : un décloisonnement méthodologique, en permettant la comparaison et la confrontation des outils fournis par les différentes disciplines des sciences humaines et sociales ; un décloisonnement chronologique, en refusant de séparer études du monde contemporain et études historiques, afin d'interroger et d'ancrer les notions et les catégories communes qu'elles mobilisent ; et enfin un décloisonnement géographique, pour interroger la traditionnelle lecture occidentalocentrique du concept en ouvrant l'analyse à d'autres espaces d'étude.

II- Axes de réflexion proposés

L'interdisciplinarité est intrinsèque à la démarche scientifique du SoLaRe. Ainsi la mise en dialogue de différentes disciplines scientifiques autour de la liberté de conscience, à travers ces journées d'études, est-elle pensée au service d'un ancrage spatio-historique relevant la singularité de chaque temporalité et/ou spatialité étudiée. Quatre axes ont ainsi été définis, auxquels les propositions de communication pourront venir se rattacher, sans pour autant être limitatifs.

Axe 1 - Définir la liberté de conscience : histoire et signification d'une notion

Cet axe vise à interroger la genèse, les définitions et les usages de la liberté de conscience, notion aussi fondamentale que polysémique. Les contributions pourront explorer la manière dont la liberté de conscience s'est progressivement constituée comme une catégorie philosophique, théologique, politique ou encore juridique, ainsi que ses différentes significations selon les contextes historiques et culturels. Une attention particulière pourra être portée sur plusieurs points :

1. l'articulation entre la liberté de conscience et d'autres libertés fondamentales (liberté de religion, liberté de pensée, liberté d'expression, liberté d'opinion, libre pratique du culte, etc.) ;
2. les penseurs, courants intellectuels et traditions religieuses ou philosophiques ayant contribué à l'élaboration de cette notion ;
3. les processus historiques et juridiques par lesquels la liberté de conscience est devenue une liberté fondamentale, tant dans les ordres juridiques nationaux que dans le droit international ;
4. au regard de toutes ces contributions, historiquement et géographiquement situées, se pose la question de la production de l'universel qui, par ailleurs, ne saurait rester neutre.

Axe 2 - Garantir et organiser : la liberté de conscience comme objet juridique

Cet axe s'intéresse aux modalités concrètes de reconnaissance, de protection et d'organisation de la liberté de conscience par les institutions politiques, législatives et juridiques. Les propositions analyseront les dispositifs normatifs et institutionnels mis en place pour garantir cette liberté, ainsi que leurs évolutions et leurs limites. Les communications pourront porter sur :

1. le passage historique de la tolérance religieuse à des régimes de laïcité, et la diversité des modèles d'articulation entre pouvoir politique et religieux ;

2. la conception de systèmes juridiques et institutionnels destinés à assurer la liberté de conscience dans des contextes historiques et nationaux variés ;
3. des approches comparatistes mettant en lumière la pluralité des modes de garantie de la liberté de conscience selon les traditions politiques, constitutionnelles et culturelles ;
4. les tensions entre universalité des droits et libertés et spécificités locales ou nationales.

Axe 3 - Pluralisme et diversité : expériences de la liberté de(s) conscience(s)

Cet axe propose d'aborder la liberté de conscience à partir des expériences vécues, individuelles ou collectives, dans des sociétés marquées par le pluralisme religieux, mais aussi culturel, philosophique et politique. Pour examiner la manière dont la liberté de conscience se traduit concrètement dans les trajectoires personnelles comme dans les dynamiques collectives, seront d'intérêt :

1. les expériences singulières de la liberté de conscience, notamment dans des situations de conversion, de rupture, de double appartenance ou de non-croyance ;
2. les expériences collectives, en particulier celles des minorités religieuses ;
3. les rapports entre religions et institutions qui les gouvernent, tant sur le plan interne (dissidences, schismes ou encore hérésies) que sur le plan externe ;
4. les défis que pose l'exercice de la liberté de conscience dans des sociétés pluralistes, traversées par des normes, des valeurs et des identités parfois concurrentes.

Axe 4 - Dissensus, polémiques, conflits : la liberté de conscience comme enjeu politique et idéologique

Il s'agira d'analyser la liberté de conscience comme objet de controverses, de conflits, ou même d'instrumentalisation dans les débats politiques et idéologiques contemporains. Ses limites, réelles ou supposées, devront être interrogées, ainsi que les usages stratégiques qui peuvent en être faits. Nous encourageons les propositions qui exploreront :

1. les limites contemporaines opposées à la liberté de conscience et leurs justifications juridiques, politiques ou sécuritaires ;
2. une typologie des restrictions apportées à cette liberté selon les idéologies et les régimes politiques ;
3. la question des limites jugées acceptables, voire même nécessaires, dans les sociétés démocratiques notamment au regard des problématiques actuelles (comme l'écoterrorisme, les dérives sectaires, le séparatisme ou la radicalisation) ;
4. l'instrumentalisation des droits et libertés fondamentales au service de projets idéologiques liberticides ou illibéraux.

IV- Participation et modalités d'évaluation

Les communications, en français, prendront la forme d'une présentation orale de 20 minutes (avec la possibilité d'un support visuel) suivie d'une discussion à la fin du panel. Les propositions à quatre mains ou plus comme les approches comparatives sont encouragées, dans une perspective de dialogue interdisciplinaire.

Les propositions de communication, anonymisées, seront composées du titre, d'une présentation n'excédant pas 500 mots et d'une bibliographie indicative. Un second document de présentation du communicant, indiquant son nom, son affiliation universitaire, un bref descriptif de ses recherches et une courte biographie lui sera adjoint.

Les propositions seront soumises à l'évaluation anonyme de deux membres du comité scientifique composé de Valentine Zuber (EPHE, Histara), Louise Ferté (Université de Lille, STL), Maria Susana Seguin (Université Paul Valéry - Montpellier III, IHRIM), Jean-Yves Pranchère

(Université Libre de Bruxelles, CTP), Pierre-Jean Souriac (Université Jean Moulin - Lyon III, LARHRA), Vincent Genin (EPHE, GSRL).

L'ensemble des propositions doivent être transmises par courriel avant le **11 mai 2026** à chacun des membres du comité organisateur - Priscilla Bucher (priscilla.BUCHER@univ-amu.fr), Andrea Leonardi (andrea.leonardi@ens-lyon.fr) et Mathilde Dravet (mathilde.dravet@etu.ephe.psl.eu) - en précisant dans l'objet du mail « JE Axe III ».

Bibliographie indicative :

Avon Dominique, *La liberté de conscience, Histoire d'une notion et d'un droit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Hors collection, 2020

Baubérot Jean, *La laïcité falsifiée*, Paris, La Découverte, 2014

Baubérot Jean, *1882-1905, la laïcité victorieuse*, Paris, PUF, 2025

Beignier Bernard, Philip Mathilde, Youhnovski Sagon Anne-Laure (2025), *Code de la laïcité et du fait religieux*, Paris Lexis Nexis, Code Bleu

Bowen John, *Why the French Don't Like Headscarves: Islam, the State, and Public Space*, Princeton, Princeton University Press, 2008

Cabanel Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003

Cavaillé Jean-Pierre (dir.), *Littératures classiques*, n°92 et 93, *Libertinage, athéisme et incrédulité*, 2017

Cross Frank, *Constitutions and Religious Freedom*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015

Dreisbach Daniel et Hall Mark David (dir.), *The Sacred Rights of Conscience. Selected Readings on Religious Liberty and Church-State Relations in the American Founding*, Carmel, Liberty Fund, 2009

Dworkin Ronald, *Religion without God*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2013

Ferté Louise et Rey Lucie, *Tolérance, liberté de conscience, laïcité. Quelle place pour l'athéisme ?*, Paris, Classiques Garnier, 2018

Häggglund Martin, *This Life: Secular Faith and Spiritual Freedom*, Londres, Penguin Random House, 2019

Kaplan Benjamin, *Divided by Faith. Religious Conflict and the Practice of Toleration in Early Modern Europe*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2007

Kirby Torrance, *Persuasion and Conversion. Essays on Religion, Politics and the Public Sphere in Early Modern England*, Boston, Brill, 2013

Lacroix Justine et Pranchère Jean-Yves, *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Paris, Le Seuil, 2016

Lalouette Jacqueline, *La Libre-pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997

Maclure Jocelyn et Taylor Charles, *Laïcité et liberté de conscience*, Paris, La Découverte, 2010

Nussbaum Martha, *Liberty of Conscience: In Defense of America's Tradition of Religious Equality*, New York, Basic Books, 2008

Susana Seguin Maria (dir.), *La Lettre clandestine*, n°31, *Les athéismes et la littérature philosophique clandestine*, 2023, Paris, Classiques Garnier

Trousseau Raymond, *Histoire de la libre-pensée, des origines à 1789*, Bruxelles, Espaces de Liberté, 1993

Walzer Michael, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998

Zarka Yves-Charles, Lessay Franck et Rogers John (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, 3 vol., Paris, Presses Universitaires de France, 2003

Zuber Valentine, *La laïcité en débat, au-delà des idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2023